

Obs: 9

Projet de stade d'eaux vives au port d'Épinal.

Remarques, dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Annexé le 24.07.2021 registre

Mairie Épinal



Il est fort dommage que les décisions à l'encontre de tels projets soient prises uniquement par la Communauté de Communes avec les membres délégués par les Communes (qui pour la plupart sont très éloignées, voir guère intéressées), en l'absence d'une quelconque concertation préalable avec les Habitants d'Épinal ou va être créé ce projet. Seul le registre d'enquête publique, permet ainsi, aux Spinaliens de s'exprimer:
A quoi s'attendre à l'avenir ??

Après examen du dossier de plus de 1100 pages, vanté par M. le Président, j'ai constaté : de nombreuses répétitions, des pages presque blanches avec seulement un titre et une ligne, le PLU est très développé alors que, ce qui est admis suffit, de nombreuses présentations sous formes de tableaux très détaillés concernant : un diagnostic complémentaire, la pollution du site, le rapport d'essai de sol etc. ...
Heureusement qu'il y a des conclusions, qui toutefois sont brèves.

Le dossier évoque trois scénarios possibles. La solution n°1 qui est retenue a fait l'objet d'un modificatif excluant la surélévation de la digue du Saulcy et l'abandon de la micro centrale. Donc ne répond plus au STRADDET qui a pour objectif visant la réalisation de projets à énergie positive.
Ce changement primordial aurait du se démarquer, par un préambule approprié, annexé en tête de dossier.

Il n'est pas pensable que ce projet de stade d'eaux vives, à l'initiative de la Communauté de Communes déjà très endettée, d'un coût élevé qui ne cesse de croître, pour satisfaire un petit club de canoëistes, se réalise.

Des clubs nationaux de Nancy et Strasbourg, sis dans le grand Est, ne disposent pas d'un tel équipement.
Ce projet, complémentaire au stade existant est démesuré.

Ce projet va supprimer une grande partie de l'espace vert de qualité exceptionnelle, qui est utilisé par beaucoup de familles, à des fins de : détente, rassemblements, pratiques de jeux divers. Sans oublier les séances sportives fréquentes des collégiens, lycéens etc ... Il n'en n'existe pas d'autre à proximité du centre ville et des établissements d'éducation.

Lors des entraînements, surtout lors des compétitions il y a de fortes chances qu'il va y avoir des problèmes de stationnement des véhicules avec attelages de canoës, voir de ceux des visiteurs. Le phénomène bruit, actuel dans l'environnement proche, en ces périodes, va progresser, voir gênant à l'égard du bâti sis en rive gauche de la Moselle (non loin).

Il est surprenant de faire part que ce stade sera utilisé par le grand public, voir les touristes. Ces dernières années, en périodes d'étés, il est fréquent, du fait du réchauffement général de la planète, que la ressource en eau à cet endroit ne permettra pas le fonctionnement du stade. A cet effet, le club prévoit déjà, seulement une vingtaine de séances d'entraînement, qui se dérouleront hors de l'été.

L'option de vague de surf, dans un espèce de petit canal (que 10 m de largeur), avec une longueur restreinte, n'a rien de remarquable. Les amateurs de ce sport, préféreront se rendre au parc WAM PARK de THAON avec ses multiples activités pour la famille, deux téléskis nautiques avec des franchissements d'obstacles, soit des pratiques très sportives pour tous les niveaux, plus-que grisantes.

Le tapis roulant destiné aux canoëistes, cette fois dans leurs embarcations, dans le but, en remontant, de se rendre à l'origine du parcours du stade, va générer dans le temps, pas mal de problèmes. Dans le bassin actuel, les canoëistes sont habitués à porter leurs embarcations, il en est de même lors de descentes en rivières, lorsqu'ils sont obligés de contourner des obstacles.

Les trois postes de ressources, de la part du grand public avec un total de 320 000 €, ne sont elles pas surévaluées ?

Ce projet apparaît comme guère bénéfique, avec des frais de fonctionnement qui sont déjà élevés, appelées à croître. Les Spinaliens, représentant la majorité des personnes faisant partie de la CAE vont être mis à contributions, qui seront plus fortes que celles des autres (aux titres : du remboursement de l'emprunt, des frais de fonctionnement etc ...).

Dans le cas d'une suite favorable à ce projet, source de pas mal de problèmes, il va beaucoup restreindre cet espace, qui est couramment utilisé par les Spinaliens pour des activités de plein air. Il va devenir insignifiant, voir nul, en périodes de compétitions. Il n'en existe pas d'autre à EPINAL de cette qualité.

Pour pallier à biens des problèmes qui vont ressurgir :

- il était peut être plus judicieux, de créer ce stade entre la passerelle du cours et le pont Patch, soit en amont du parcours actuel, voir avec une toute autre configuration.. Par la même occasion, la retenue sise à cet endroit, en total délabrement, aurait été reprise. Soit de même que les divers travaux de modifications des barrages existants, qui étaient prévus dans les divers scénarios. Cette fois, cette retenue serait pourvue, d'une passe à canoës et d'une à poissons, l'esthétique en serait améliorée.

- il est également possible de créer ce stade d'eaux vives à coté de la base nautique de Saint Laurent, en amont du barrage, qui elle dispose d'un vaste terrain pouvant servir de parking, voir à l'édification de constructions diverses. La richesse en eau est principalement là, en tout temps, voir développer le surf et d'autres activités nautiques.

Autres solutions : délocaliser ce stade d'eau à THAON ou à SAINT NABORD (la Commune étant récemment propriétaire de l'ex gravière de la SCREG, de plusieurs hectares).

Ces deux sites permettraient :

- d'entrevoir également, dans l'immédiat, un stade d'eau plus vaste, avec une toute autre configuration, disposant en tout temps d'un potentiel d'eau,
- de réaliser des structures d'accueils, des bâtiments de fonctionnement, d'entreposage de matériel, plus opérationnels, vraisemblablement hors zone inondable.

Dans le cas de création à Saint Nabord, le stade serait plus viable, car il serait sous tutelle de deux Communautés de Communes.

Dans chacun de ces derniers cas, la configuration du stade pourrait être différente. A l'avenir, toute évolution de celui-ci, voir des équipements nouveaux, répondants aux exigences nouvelles de la Fédération Française de canoë-kayak, pourraient être entrepris, les lieux étant suffisamment vastes, donc pas du tout contraignants..

Dorénavant, pour permettre à un ou des futurs champions olympiques en herbe d'Épinal, dans une discipline de canoë, ils peuvent très bien acquérir des compétences appropriées, en se rendant déjà dans un des sites d'eaux vives existants, en France. .

Remises à M. le Commissaire Enquêteur
le 24/04/2024
en vue d'annexion au registre d'enquête

[REDACTED]

Aout